

Délibération n°250014

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Audrey FOULQUIER, Jérôme POMARAT

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné à Sophie GRIMAUD ESCORISA), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS, Michel CUPOLI.

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 04/02/2025 Date d’Affichage : le 04/02/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 12/02/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 17
Votants : 17	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

VILLAGE AMBASSADEUR DON D'ORGANES

Monsieur le maire explique à l'assemblée avoir rencontré l'association France ADOT 81, au nom du Collectif « Greffes+ », qui propose de devenir « Village ambassadeur don d'organes » pour promouvoir cette action auprès de la population.

En effet, aujourd'hui, en France, 70 000 personnes vivent grâce à un organe greffé. En revanche, 1 000 personnes par an décèdent faute d'avoir pu bénéficier d'une greffe.

Depuis plus de 30 ans, l'écart entre le nombre de personnes en attente de greffe et le nombre de greffes réalisées continue d'augmenter, malgré l'évolution de la législation indiquant que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner (soit en informant ses proches, soit en s'inscrivant sur le registre national des refus).

Par ailleurs, bien que 80% des Français soient favorables au don de leurs organes, 53% n'en ont pas discuté avec leurs proches, générant un taux d'opposition de 33% lorsqu'il devrait avoisiner 20%.

Face à ce constat, le don d'organes étant devenu une priorité nationale, le collectif d'associations Greffes+, a lancé en janvier 2023 le label « Ville ambadrice du don d'organes » (VADO) dans le but de promouvoir la discussion entre proches sur le don, sans tabou. L'idée est de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donneurs.

Greffes+ a lancé cette action avec le soutien des l'association des Maires de France et de l'ensemble du corps médical, notamment les coordinations de prélèvement d'organes.

Il est proposé aux communes des poser des panneaux mais également de signer une charte dans laquelle elle s'engage moralement à communiquer sur le don d'organes vis à vis de ses concitoyens.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **SOUHAITE** devenir « Village ambassadeur du don d'organes »
- **CHARGE** le maire de signer la Charte dans laquelle la Commune s'engage moralement à communiquer sur le don d'organes
- **AUTORISE** le maire à insérer dans le bulletin municipal un article sur ce mouvement
- **AUTORISE** l'installation d'un ou plusieurs panneaux sur la commune

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID : 081-218102846-20250210-D250014-DE

S²LO

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 10 février 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**